

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 16 mars 2023

Membres du Conseil Municipal : 23

Présents : 17

Votants : 22

Absent : 1

Procuration : 5

L'an deux mille vingt-trois et le seize, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Mme SIRVEN Françoise, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, Mme REYREAU Peggy, Agnès TROCELLIER-BERGER, Mme JACQUEMIN Monique, M. DI NATALE Paolo, M. ARNAUD Hervé, Mme FERRERES France, M. FOURNEAU Julien, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric, Mme Marie-Hélène BAECKEROOT

Procuration :

M. LE BLEVEC Loïc donne procuration à M. Jean-Philippe DACHEUX
M. SALVADOR Daniel donne procuration à Mme Jackie GALABRUN-BOULBES
M. MERCIER Philippe donne procuration à Mme Géraldine HOUVENAGHEL-DEFOORT
Sandrine ARNAUD donne procuration à Mme Françoise SIRVEN
M. Didier BELLOC donne procuration à Mme Marion BIGLIONE-KAPLANSKI

Absente excusée :

Mme Hélène LEOTARD (arrivée à 20h10)

Objet : RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs

Mme le Maire propose aux membres du Conseil municipal la mise à jour du tableau des effectifs suite à l'avancement de grade d'un agent à compter de 1^{er} avril 2023 :

- Création du grade de technicien principal 2^e classe
- et suppression de l'ancien grade de technicien qu'il occupait

Filière Technique		
Emploi	Poste existant	Poste à créer
Technicien principal de 2 ^e classe (catégorie B) à 35/35 ^e	0	1
Technicien (catégorie B) à 35/35 ^e	1 à supprimer	/

Délibération n° 2023-004- 2/2
Nomenclature : Fonction publique – 4.1
Date de convocation : 07/03/2023

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le
ID : 034-213402498-20230316-D2023_004-DE



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE les modifications du tableau des effectifs présentées
- DONNE pouvoir à Mme le maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme



Le Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le